INSCRIPTION - COLLECTE DE BRANCHES

Vous souhaitez que vos branches soient ramassées ?
Inscription : **450 454-3993, poste 0.**
Date limite : le jeudi 14 octobre à 16 h.
La collecte aura lieu du 18 au 22 octobre.

Vous ne souhaitez pas attendre la collecte ?
Les samedis seulement, vous pouvez vous départir **gratuitement** de vos branches à l'écocentre.

HEURE DU CONTE À LA BIBLIOTHÈQUE

Samedi le 23 octobre à 10 h 15

L'heure du conte est une activité qui invite les enfants (à partir de 2 ans) à plonger dans le monde magique du livre et de la lecture ! Au programme : lecture d'une histoire en mode interactif, suivie d'activités ludiques en lien avec le thème de l'animation. Thématique de ce mois-ci : Les gentils monstres !

Inscription : saint-remi.ca ou **450 454-3993, poste 2**

ACTIVITÉS DES ORGANISMES

MARDI CINÉMA

Centre de Femmes La Marg'Elle

Vous aimez regarder des films et prendre du temps pour en discuter ?

Date : **Mardi 13 octobre de 13 h 30 à 16 h 00**
Lieu : 87, rue Perras à Saint-Rémi
Inscription : **450 454-1199** info@centrefemmeslamargelle.org

CAFÉ RENCONTRE

Sujet : Lâcher prise
Date : **Jeudi 14 octobre de 9 h à 11 h 30**
Lieu : 87, rue Perras à Saint-Rémi

ASSEMBLÉE GÉNÉRAL ANNUELLE

CSR Centre Sportif Régional

Le Centre Sportif Régional les Jardins du Québec vous invite à son assemblée générale annuelle.

Date : **Jeudi 28 octobre à 19 h**
Lieu : 170, rue Saint-Viateur

Toute personne désirant poser sa candidature comme officier doit faire la demande d'un bulletin de mise en candidature en communiquant avec Philippe Gosselin au info@csrjq.com au plus tard le 18 octobre.

CERCLE DE FERMIÈRES RETOUR AUX ACTIVITÉS

Date : Dès le **mardi 12 octobre de 13 h à 15 h 30**
Lieu : Centre communautaire, salle Orchidée (25, rue Saint-Sauveur)

Pour plus d'informations : www.ville.saint-remi.qc.ca

L'Écho DE SAINT-RÉMI

Ville de Saint-Rémi au carrefour des cultures

L'Écho DE SAINT-RÉMI

Le 8 octobre 2021
VOL. 25 Nº 39

LA VILLE VOUS INFORME...

Mot de la Mairesse

D'être élue par acclamation est vraiment un beau cadeau et un rêve qui devient réalité, que d'émotions. Je suis tellement heureuse de pouvoir vous représenter à nouveau. Soyez assuré que je vais continuer d'être à votre écoute avec la même rigueur, toujours en travaillant ensemble avec le Conseil et l'équipe municipale. Très fière de poursuivre avec quatre membres du Conseil actuel aussi élus(es) par acclamation. Félicitations à mes collègues : Jean-François Daoust (district 1), Dany Brosseau (district 3), Marie-Dominique Fortin (district 5) et Annie Payant (district 6).
Bonne campagne aux candidates et candidats des districts 2 et 4.

En terminant, en mon nom personnel et en celui de chaque élue par acclamation nous vous disons « **Merci de votre confiance !** »

N'oubliez pas, on garde le sourire !

Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

NOUVELLES EN BREF DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance ordinaire du 4 octobre, le Conseil a, entre autres :

- autorisé le versement d'un montant de 4 000 $ à l'organisme Club Optimiste St-Rémi Inc pour ses activités durant les années 2020 et 2021;
- déclaré l'intérêt de la Ville à l'obtention des services de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO) pour le traitement des matières compostables. Rappelons que la Ville a confirmé son intention de desservir sa population pour la collecte des matières compostables d'ici 2023 dans son Plan d'action en développement durable;
- accepté la modification du décret de travaux pour la revitalisation du parc des pirates afin d'ajouter des clôtures et des arbres.

Signature du livre d'or

Avant la séance, le conseil municipal a eu l'honneur de faire signer le livre d'or de la Ville à des citoyennes qui se sont démarquées. Il s'agit de :

- Sylvie Rémillard qui s'est vu décerner par la gouverneure générale du Canada la Médaille du service méritoire en reconnaissance de son apport pour la justice et la lutte contre la pauvreté.
- Juliette Beacock et Tara Soucy, deux joueuses de softball balle rapide, qui ont remporté une médaille de bronze avec leur équipe, les Dragons du Sud-Ouest, dans la catégorie U16 AA, lors des Championnats de l'est du Canada à Terre-Neuve.

Prochaine séance du conseil municipal
22 / 11 / 2021 à 20 h

Prochaine séance de la cour municipale à huis clos
21 / 10 / 2021 à 13 h et 18 h

Mairie
450 454-3993
105, rue de la Mairie, Saint-Rémi QC J0L 2L0
Heures d'ouverture
du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi de 8 h à 13 h

Bibliothèque
450 454-3993, poste 2419
Heures d'ouverture
Mardi et mercredi de 14 h à 20 h
Jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h
Samedi de 10 h à 16 h

Écocentre
Heures d'ouverture
Mercredi de 18 h à 21 h
Vendredi de 13 h à 21 h
Samedi de 9 h à 17 h
Dimanche de 10 h à 16 h

Loisirs / centre communautaire
450 454-3993, poste 5345

En cas d'urgence
En dehors des heures d'ouverture, composez le 310-4141 ou le 9-1-1

COVID-19
1 877 644-4545
Québec.ca/coronavirus

AVIS PUBLIC

Révision de la liste électorale municipale - Vote par correspondance

Scrutin du 7 novembre 2021

Par cet avis public, Me Patrice de Repentigny, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 5 octobre 2021.
   Elle fait maintenant l'objet d'une révision.

2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.

3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
   - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
   - Le 1er septembre 2021 :
     - vous aviez la citoyenneté canadienne
     - vous n'étiez pas en curatelle
     - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
   - De plus, vous deviez, le 1er septembre 2021, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
     - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
     - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité
       NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

   Adresse : **Centre communautaire (Salle Tulipe) – 25, rue Saint-Sauveur à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0**.

   Jours et heures pour présenter les demandes :
   - Mercredi 20 octobre 2021 de 14 h 30 à 17 h 30
   - Mercredi 20 octobre 2021 de 19 h à 22 h
   - Jeudi 21 octobre 2021 de 10 h à 13 h

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale au président d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :
   - Vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible, soit les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris;
   - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
   - Vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
     - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
     - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
     - présentez des symptômes de COVID-19;
     - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
     - êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.

   Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible, ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

   Vous pouvez communiquer avec le président d'élection pour obtenir les formulaires nécessaires. Il devra ensuite les avoir reçus au plus tard le 21 octobre à 13 h.

7. Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut, et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le 27 octobre 2021.

   Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande ne peut être faite qu'à compter du 17 octobre 2021 et sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

8. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

   Président d'élection
   Adresse : 105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0
   Téléphone : **450 454-3993**, **poste 5112**
   Courriel : pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca

Donné à Saint-Rémi, ce 8 octobre 2021
Me Patrice de Repentigny
Président d'élection

RETOUR DU CONCOURS DE DÉCORATIONS D'HALLOWEEN !

À la suite du succès de l'an dernier, nous avons décidé de renouveler l'expérience !

Il s'agit d'une belle occasion pour réaliser des activités en famille. Pour participer au concours, vous devez faire parvenir des photographies de vos aménagements extérieurs, ainsi que vos coordonnées complètes, avant le **25 octobre**. Le tout peut être transmis par courriel à info@ville.saint-remi.qc.ca. Seules les inscriptions par courriel seront considérées.

Prix de participation

Cinq gros paquets de bonbons seront tirés parmi les participants. Les gagnants seront annoncés sur la page Facebook de la Ville de Saint-Rémi le vendredi 29 octobre.

Participez avec nous à cette fête destinée à nos enfants !

Pour informations : saint-remi.ca ou **450 454-3993, poste 0**

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

À l'occasion de l'Action de grâce, l'ensemble de nos services seront fermés le **lundi 11 octobre**.

Bon congé à tous !

LES ABRIS TEMPORAIRES D'HIVER (TEMPO)

L'hiver arrive à grand pas. Votre abri d'auto temporaire hivernal sera certainement d'une grande utilité. Toutefois, votre abri doit respecter certaines normes :

- Il doit servir à entreposer des véhicules;
- Il doit être installé à 0,6 m (2') d'une ligne de fin de terrain et au-dessus d'une case de stationnement pavée.

Les abris d'auto temporaires de type "TEMPO" sont autorisés durant la période s'échelonnant du **15 octobre au 15 avril**.

Aucun permis ni autorisation n'est nécessaire.